

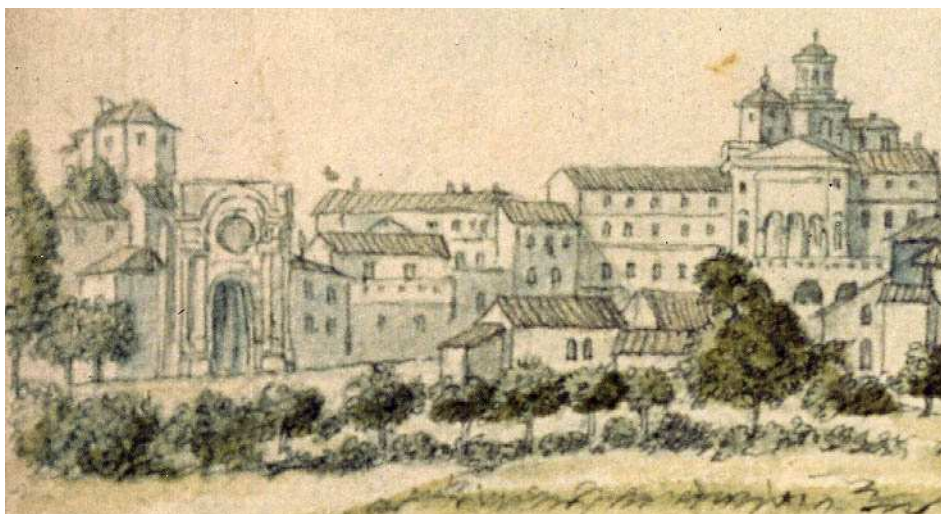
HISTOIRES DE LA ROTONDE

Introduction

Rotonde : la définition du dictionnaire est : « édifice de forme circulaire à l'intérieur et souvent à l'extérieur, ordinairement surmonté d'une coupole ». Cette description s'applique bien au temple protestant d'Arles, constitué d'une salle ronde à voûte stéréotomique plate éclairée par des lunettes et décorée par des colonnes cannelées coiffées elles-mêmes d'une corniche à frise.

Nombreux sont les Artésiens qui en ignorent l'existence ; quelques touristes sont parfois intrigués par sa façade en retrait sur les Lices, surtout le dimanche à la sortie du culte car, en général, toutes les portes sont fermées. A certaines occasions : Journée portes ouvertes, Fête de la Musique, concerts, des visiteurs en admirent l'ancienneté, Sa forme les étonne et nombreux sont ceux qui cherchent à en savoir plus. Cette modeste publication de l'Église Réformée du Pays d'Arles devrait répondre à leur attente.

Ce témoin architectural de la période Révolutionnaire en pays d'Arles a une longue histoire. Né d'une division entre des Arlésiens, il a été en butte aux tribulations politiques du moment. Au fil du temps, cet édifice verra des hommes s'affronter pour sa possession. En voici une narration aussi fidèle que l'ont permis toutes les lectures et documents consultés. Que leurs auteurs en soient ici remerciés.



La Rotonde (à droite) figurée sur un dessin de Pierre Véran en 1803 (*Coll. Médiathèque d'Arles*)

Les origines 1790

En 1769, cent Arlésiens, issus des familles aristocratiques d'Arles et de la région, se groupent pour fonder un "club" mondain qui leur permettra d'organiser des spectacles : bals, concerts mais aussi des repas ; les jeux en seront le pivot.

Pour se réunir confortablement, un local était nécessaire et la décision fut prise de construire un immeuble, quelque chose de luxueux pour faire honneur à ses propriétaires et attirer la haute société de la région. L'emplacement choisi était un espace situé sur les remparts sud de la ville face au couvent des Carmélites, aujourd'hui Hôtel Jules César, sur un terre-plein appelé boulevard de Digne. La pose de la première pierre donna lieu à une brillante et fastueuse cérémonie. L'édifice achevé fut inauguré le 30 avril 1771 et reçut le nom de Waux-Hall, la mode de l'époque étant anglicisante et pour en souligner l'importance des salles.

Ce cercle fut en vogue pendant une quinzaine d'années et fort bien fréquenté. Mais certains différents à propos de dettes de jeu, des rivalités personnelles, les premiers effets des idées révolutionnaires firent céder, peu à peu, le bon accord qui y régnait et divisèrent les membres de cette société ; une minorité quitta le club pour aller en fonder un nouveau.

S'alliant avec deux sociétés arlésiennes déjà formées : la Chambre des Antonins et la Chambre des Marchands, les minoritaires acquirent le bâtiment connu comme la "maison des Marchands" et la maison dite des Antonins, mitoyenne à l'ouest avec la "Convalescence des Hommes" appartenant à M. Delorme (fondée en 1730). L'acte de vente fut signé vers 1790 pour 5 620 livres.

Un immeuble nouveau va remplacer ces deux bâtiments : la future Rotonde. Il rivalisera en élégance et en richesse avec le Waux-Hall, son concurrent. La convention de construction fut signée le 16 juin 1790.

La construction, les fonds

Dès 1789, le sieur Loison fils, architecte à Nîmes (son père dit La Palme le Blond, architecte avait en 1770-74 réalisé entre autre la nouvelle façade de l'hôtel Noir de Caveirac) est choisi pour dessiner les plans. Son problème principal sera la déclivité du terrain et l'étroitesse de la parcelle enserrée par des bâtiments, d'où des murs aveugles et une recherche de la clarté. Son bâtiment de style néo-classique s'inspirera des travaux de Claude Nicolas Ledoux, particulièrement des portes en rotonde des barrières de Paris (parc Montceau, la Villette).

Le cœur du monument était la vaste salle circulaire couverte d'une coupole surbaissée décorée par seize colonnes engagées jumelées deux par deux, à chapiteaux ioniques. L'architrave, la frise et la corniche en surplomb sont délicatement sculptées. Dans les quatre angles, sont placées des annexes, carrées au sud et circulaires au nord. Pour accéder à la rotonde, après avoir traversé un vestibule qui ouvrait à gauche sur la cuisine et à droite sur la cage d'escalier, il fallait descendre cinq ou six marches depuis l'entrée située rue "Marchéneuf". Les murs sont bâtis en pierre de Fontvieille, les colonnes en pierre de Beaucaire. Sur les côtés Est et Ouest trônaient deux grandes cheminées tant décoratives qu'utiles.



Détail de la décoration de la salle principale de la Rotonde

Le premier étage comporte un plan d'hôtel particulier avec une grande salle ouvrant par trois grandes baies sur une terrasse et à droite comme à gauche sur des salons et cabinets servant aux jeux de canes (tric-trac, cadoillés, brelan, boullote, piquet). A l'étage supérieur, un petit belvédère à huit colonnes de bois et arcades surmontait l'édifice.

Un témoin de l'époque nous dit :

« Cet édifice est majestueux. Dans son vestibule, on trouve deux colonnes de droite et de gauche qui donnent entrée aux escaliers pour monter au second étage et aux offices qui sont de plain-pied. On descend ensuite quatre ou cinq marches et l'on entre dans une grande pièce ronde dont le diamètre est de 38 pieds. Elle est ornée de seize belles colonnes avec leurs bases et chapiteaux d'ordre... »

L'architrave, la frise et la corniche circulaire sont sculptées avec goût. Le départ de cette corniche est assez large pour pouvoir, sans danger, la parcourir et y placer des lampions dans les grandes fêtes. La voûte est surbaissée et d'un bon goût.

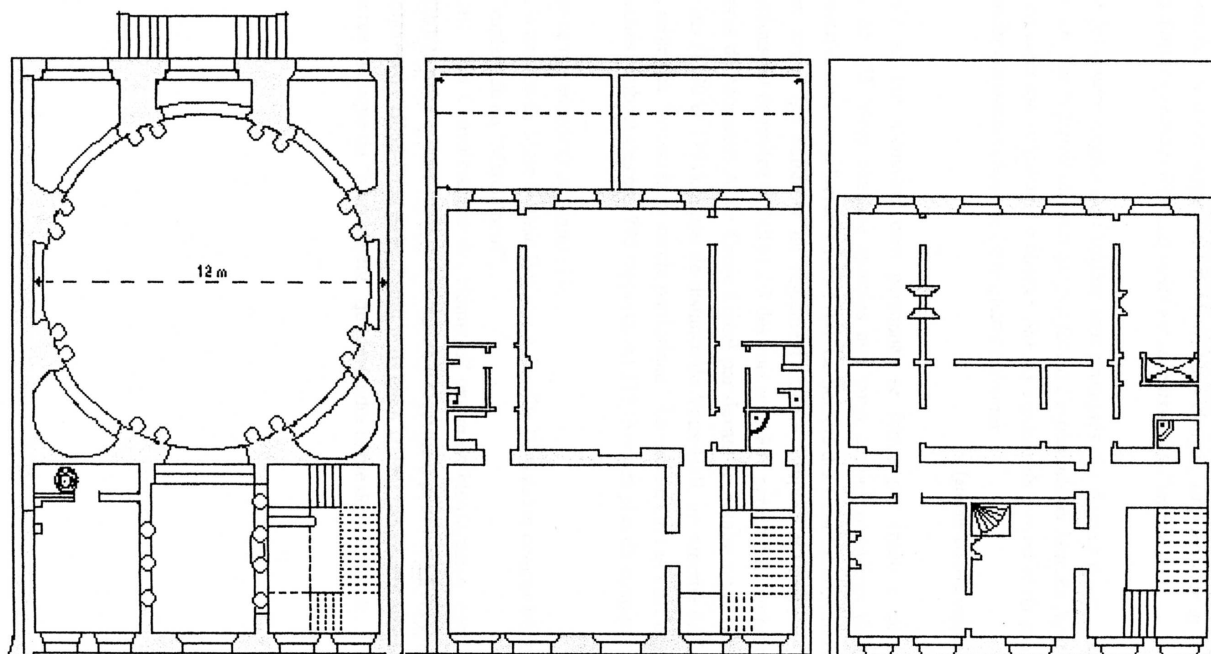
Sur les quatre angles de l'édifice sont pratiqués des bouges pour y recevoir des tables de jeu. Sur la partie du midi qui fait face à l'esplanade du Marché Neuf, on a trois grandes croisées qui éclairent l'intérieur. Sur les espaces du Levant et du couchant sont deux grandes cheminées chacune entre quatre colonnes ». (graphie ancienne respectée)

La nouvelle société d'environ cent personnes se forma par création de soixante actions supplémentaires de 173 livres chacune ajoutées aux vingt actions premières de la Chambre des Marchands qui avait doublé ses adhérents vers 1780. La Société des Cent fut constituée le 5 avril 1790 avec huit commissaires qui éditeront un règlement interne, propice à l'ordre et la décence.

PLAN DU REZ DE CHAUSSEE

PLAN DU 1er ÉTAGE

PLAN DU 2e ÉTAGE



LA ROTONDE D'ARLES

D'après le plan du 20.03.1969 réalisé par l'architecte des Monuments historiques Jacques Van Migom

La cessibilité des actions fut contrôlée (il fallait 2/3 des voix pour être agréé). Elle emprunta 15 600 livres en assignats auprès de Monsieur A. de Croze-Lincel par devant le notaire royal Maître Ivaren et fit élever, en deux ans (1790 et 1791), à peu de distance du Vaux-Hall, un superbe édifice qu'on appela LA ROTONDE, siège des "Associés du cercle patriotique". La société émit des actions de 300 livres le 7 janvier 1791 ; celles remboursées en 1795 rapportaient 315 livres en plus du coupon annuel.

Nous savons ce qui encadrerait cet immeuble :

- au levant, la maison de Mme Nathan Beaucaire, famille Bernaudon comme héritiers ;
- au midi, l'esplanade du "Marchéneuf";
- au couchant, "La Convalescence des Hommes" œuvre de bienfaisance créée par M. Antoine Laugier, bourgeois très riche et sans enfants. Des sœurs y recevaient pour trois à six jours les personnes qui avaient été soignées à l'Hôtel-Dieu Saint-Esprit mais qui n'étaient pas encore assez vaillantes ;
- au nord, la rue publique du "Marchéneuf qui deviendra la rue de la Rotonde.

Des temps troublés

Hélas la Révolution va contrarier tous ces plans. A Arles deux partis s'opposent.

Dans la chapelle des Pénitents-Noirs se réunit la "Chiffonne" de feu le chanoine Chiffon ou Giffon ; ce cercle s'agrandit et tient alors ses réunions à la tour de Roland.

Dans le réfectoire du couvent des Carmes Déchaussés, puis dans la maison du ci-devant archidiacre d'Arles, se regroupent les "Monnaidiers", nom dérivé d'une compagnie d'artisans qui habitaient le quartier dit de la Monnaie, sis paroisse Ste-Croix (La Roquette). Comme à Paris, un club se crée ; les orateurs se succèdent. Mais surtout, on y dresse des listes : de proscriptions, de contributions forcées, d'emprisonnements et même d'arrêts de mort.

La municipalité élue en novembre 1791, place à sa tête un médecin Pierre Loys de Chavane qui porte fièrement le syphon d'argent, symbole de la Chiffonne. A la fin de l'année, les assemblées chiffonistes sont transférées à la Rotonde. Dans des procès-verbaux de police on trouve l'écho des actes de violence qui se multiplient ; à l'invective a succédé le temps de l'exclusion. Les Monnaidiers fuient la ville.

Au mois de mars 1792, une armée marseillaise, soutenue par les marins du Rhône transportant des hommes armés, vient désarmer les chiffonnistes, accusés de menées royalistes. Une grande partie avait pris la fuite par précaution.

Les Monnaidiers reprennent le pouvoir et désormais la vie politique d'Arles se concentre à l'ouest, au cœur de la Roquette, dans l'église des Pénitents-Blancs. C'est là que siège la "Société des Amis de l'Égalité", nouveau club créé en avril 1792.

Le 5 août 1792 : proclamation de la municipalité invitant les citoyens à travailler à la démolition des remparts. On força les citoyens de tout âge, de tout sexe, à s'atteler à cette rude besogne. Pendant ce temps, des troupes de Monnaidiers parcouraient la ville requérant du pain et du vin pour les travailleurs.

On signale des pillages et des incendies de biens privés (des noms sont donnés). Le Waux-Hall, bel édifice commencé en 1769 fut totalement démoli et rasé. On dévasta la maison de l'Oratoire, celle des Douanes Nationales, le monastère des religieuses de l'Hôpital.

Le cercle patriotique (la Rotonde) nouvellement construit et non encore achevé, éprouva aussi la rage des brigands. On y arracha tout ce qui était en fer. Les sculptures, les ornements furent dégradés. On y mit le feu afin de noircir les murs par la fumée ; enfin, sans le démolir, on y a causé, avant de s'en emparer définitivement (comme on l'a fait) tout le dégât possible. Le bâtiment fut converti en magasin et atelier d'armes ; il ne fut pas détruit car mitoyen de "La Convalescence des Hommes", hôpital qui aurait pu être endommagé.

Le "Comité des Sabres" sema la terreur dans les quartiers chiffonnistes de l'est de la ville. Les hommes s'étant souvent enfuis, il s'en prit également aux femmes : elles devaient effectuer une promenade dans toute la ville, montées à l'envers sur des ânes, pour aller s'agenouiller devant les arbres de la "Liberté", plantés près du port ou devant les Pénitents-Blancs. En général, une farandole ponctuait chacune des expéditions.

Notre témoin de l'époque ajoute :

« Cette Rotonde est si spacieuse que j'y ai compté dans une fête plus de 1 200 personnes et j'y ai vu danser cinq contre-danses à la fois, en 1796 lors d'une fête donnée au général Willote qui fut quelque temps après nommé Représentant du peuple. La partie supérieure est bien distribuée. On y trouve une grande salle communicant à des salons et à des cabinets de droite et de gauche. Un portique, composé de trois grandes arches, donne entrée à une terrasse très spacieuse pour la promenade. Cet édifice est terminé par un fronton qui a, à son sommet, une espèce de dôme qui domine sur toute la ville et d'où l'on peut voir à l'aise toute la campagne, le Rhône, le bas Languedoc et la vaste plaine de Crau ».

La liquidation, valse des propriétaires

L'Association de la Rotonde, chargée de dettes, resta dans un état d'inaction ou de quasi dissolution alors que le bâtiment devenait un Cercle Patriotique subissant des dégradations. Le montage financier fut compromis : aucune rentrée de cotisations entre 1792 et 1803. De plus, des réparations furent effectuées pour 9 506 F : réfection de l'escalier et de son plafond, fenêtres fermées au sud, lunettes éclairant la salle circulaire obturées en partie. La Société ne pouvant rembourser ses dettes fut dissoute le 6 vendémiaire an XII. Le Tribunal de Tarascon ordonne des poursuites et saisies à l'encontre de ses membres. Les objets mobiliers (buffets, commodes, armoires, pendules, sofas, tables de jeu, tableaux) furent vendus aux enchères.

En 1806, le même tribunal prononça l'expropriation complète à la requête de Mademoiselle Croze de Lincel impayée. M. Sigismond Emmanuel Hartmann, cessionnaire de Mlle de Lincel, par l'intermédiaire de son procureur fondé M. Eyminy fera saisir le bien litigieux. Le 25 septembre 1812, le bâtiment fut vendu à l'audience des criées et adjugé aux sieurs Charles-Guillaume Poirier et Guillaume Degus(t) qui régleront 3 166,65 F par quittance du 5 novembre 1813. La Rotonde subira de multiples transformations.

Tour à tour salle de bal ou de concert ("*...les bals du jeudi et une fête masquée...*" mention dans le journal "*Le Publicateur*"), café,... Un théâtre y fut ouvert le 26 novembre 1835 avec à l'affiche : "*La Marraine*" et "*Pécherel, l'empailleur*".

Le bâtiment changera de propriétaire plusieurs fois. Mme Vve Maiffredi demeurant à Marseille le vendra à M. Max Vautier, architecte, rue du Dragon n°3 à Paris qui le cédera à son tour, acte de vente du 04 août 1860 rédigé par Maître Lemaitre notaire à Paris, à M. Christian Henri dit Albert Umgelter, inspecteur d'usine à gaz, rue Centrale n° 46 à Lyon, contrat transcrit au bureau des hypothèques de Tarascon le 16 août 1860 Vol. 439 N°26.

Protestants d'Arles et leurs pasteurs

Petit retour en arrière au plan religieux. Depuis la Révocation de l'Édit de Nantes, les protestants arlésiens font profil bas, même si le décret voté le 24 décembre 1789 assure aux protestants des droits politiques égaux à ceux des catholiques : il leur permet d'exercer toutes les professions et leur donne accès à la fonction publique. Un antagonisme latent perdure, surtout dans la région.

Le 15 juillet 1815 on annonce le retour de Louis XVIII. Le 17 des incidents éclatent à Nîmes devant les casernes (les miquelets). La terreur blanche (pillages et massacres) recommencera dans la nuit du 16 au 17 octobre. On comprend mieux la discrétion protestante. Pourtant en 1833, le pasteur Blanc de Saint-Gilles écrit au Maire d'Arles pour lui signaler que ses coreligionnaires se réunissent, tous les lundis, chez M. Condamin, 11 rue Neuve.

Suite à l'action des pasteurs extérieurs : Delille (réformé) de Marseille, Galienne (méthodiste) de Nîmes, Gauthier de Mouriès, un nouveau local est loué pour 300 F par an dans la rue des Châtaignes (actuelle rue du Docteur-Fanton). Le culte y a été solennellement installé le 2 août 1846 par le pasteur Horace Monod, délégué du consistoire de Marseille.

En 1847, la modeste communauté obtient une subvention de 400 F du Ministère des Cultes. Début 1856, une école protestante de garçons est ouverte rue de Chartrouse, puis une école de filles (mars 1856) grâce aux fonds fournis par Mme de Seynes.

Le chemin de fer (construction des voies ferrées et ateliers de réparation) apporte un sang neuf à la cité avec l'arrivée de nombreux ouvriers cévenols souvent protestants. Le consistoire voudrait créer un poste de pasteur permanent mais l'opposition du maire et des catholiques freine ce projet. Une solution provisoire est trouvée en confiant la tâche à une société religieuse (Société Évangélique de Genève) avec l'instituteur Louis Deluz, d'origine suisse, qui tient les registres de la paroisse et remplit le rôle de pasteur.

En fait, les protestants arlésiens voulaient acquérir un immeuble central : la Rotonde. Pour cela, une circulaire imprimée sans nom d'auteur (Imprimerie Barthe, 18 rue de Provence) explique que la Rotonde coûterait 32 500 F et avec les frais de mutation 40 000 F. 25 000 F étaient prêtés par une Anglaise, désignée par "Miss Ch. W.". Pour rembourser ces 25 000 F et trouver les 15 000 F qui manquent les protestants d'Arles s'engagent dans une double souscription : la première du 15 mai 1860, la seconde du 25 février 1861, sous les auspices de M. Jean Monod, pasteur à Nîmes qui a écrit, collé au début du registre :

« ... Il s'agit de consolider l'œuvre protestante d'Arles qui, par suite d'efforts sérieux déjà tentés et de la position même de la ville, prend une importance croissante. La translation dans un quartier central de notre lieu de culte et de nos écoles étant une urgente nécessité, et Dieu nous ayant fourni l'occasion d'acquérir un local tout à fait propice, nous comptons, pour couvrir les frais d'acquisition, sur les sympathies de tous les amis du règne de Dieu et de la grande cause protestante dans notre patrie ... ».

Les listes comprennent 761 noms de particuliers ou d'Églises de France et d'Angleterre. Les villes voisines : Marseille, Avignon, Orange, Montpellier, Nîmes, Alais,... vieilles paroisses jouent la solidarité méridionale. On découvre aussi des villes plus lointaines : Lyon, Paris, Angoulême,... et même Londres, Berne, Lausanne. La Rotonde : affaire internationale !

Parmi les donateurs figurent des notables, des fonctionnaires, des gens modestes mais aussi des grands noms : l'évêque de Londres, l'amiral Pakenham, Lord Brougham consul britannique, Mme Achille Fould femme du ministre d'état, d'Argenson, le comte Boissy d'Anglas, Mme de Staël,...

La famille Vautier (l'architecte Max, l'ingénieur Emile, le professeur Théodore et Elisabeth) y figure pour 613 F, Albert Umgelter 20 F, trois versements de Mme de Seynes pour 5 000 F. A la mort de cette dernière (7 décembre 1864), l'église devait encore 10 000 F, somme dont elle a payé les intérêts pendant plusieurs années, tandis qu'on multipliait les quêtes à Arles, en France et à l'étranger pour éteindre cette dette. Aussi en octobre 1860, les deux écoles sont transférées à l'étage supérieur de la Rotonde qui vient d'être achetée.

La Rotonde n'a pas été achetée au nom de l'Église d'Arles tout simplement parce que, lors de son acquisition, faite une première fois au nom de M. Max Vautier, membre de la Commission Permanente de l'Église Réformée Évangélique (correspondant au Conseil National actuel) et une seconde fois au nom de M. Albert Umgelter, l'Église d'Arles n'existait pas encore officiellement et donc n'avait pas le droit de posséder, comme en témoigne le document suivant, dont l'original est aux archives de l'Église, écrit et signé par M. Umgelter, au moment de la substitution à M. Max Vautier, comme propriétaire apparent de l'immeuble :

*« Je, soussigné, reconnais que la maison appelée "La Rotonde " à Arles, bien qu'achetée sous mon nom, appartient à la Corporation protestante d'Arles et je m'engage à remplir, sur première demande, toutes les formalités nécessaires pour la rétrocession de la propriété.
Lyon le 1^{er} mars 1865
Signé : Albert Umgelter »*

A la suite du changement de sous-préfet, plus favorable suivant la ligne du gouvernement, avec l'appui d'un sénateur du département (lettre du 27 septembre 1851) et les demandes réitérées du consistoire, ce dernier nomme, en 1862, M. Marcellin Dadre pasteur auxiliaire et officiel de l'Église d'Arles.

Selon la délibération du Conseil municipal (7 novembre 1865), le poste officiel de pasteur est créé en 1867 sous la municipalité du Baron Laugier de Chartrouse, député-maire, qui demande que l'entrée du temple soit fixée rue de la Rotonde, que le perron côté Marché Neuf soit détruit et que les portes vitrées soient remplacées par des fenêtres (Projet de réouverture de ces portes en 1966, elles ouvriront deux ans après : plus d'un siècle d'atermoiements !).

Par décret impérial du 3 août 1867, M. Polydore Vesson, bachelier en théologie, est nommé pasteur de l'Église d'Arles. De 1869 à 1872, lui succédera le pasteur F. Eldin de Mouriès qui perdra sa fille de vingt-trois mois lors d'une épidémie. Le registre des inhumations est éloquent sur ce point. Après cette création officielle, le Conseil presbytéral se préoccupa d'obtenir la rétrocession. Dans une délibération du 25 juin 1866, un fonds de réserve est constitué pour couvrir les frais de transfert. Mais l'Église avait à pourvoir à l'extinction de la dette de 10 000 F et au paiement des intérêts.

Dans une autre délibération (26 décembre 1884) on lit :

« ... la somme à déboursier pour l'opération de rétrocession, 2 000 F au moins, a été jusque là le seul obstacle à la réalisation de ce projet. ».

Le temps passe avec son cortège de malheurs : épidémies de choléra de 1865 et 1884, tuberculose chez les jeunes ; aussi la caisse des pauvres de l'Église n'a pas grands fonds.

Par contre, suivant la délibération du 10 août 1876, le conseil municipal (député-maire Augustin Tardieu) cède gracieusement à M. Umgelster une bande de terrain de 30 mètres carrés environ située devant la façade de la Rotonde par suite de l'exécution du plan d'alignement, à la condition de la clore par un mur en pierres de taille qui sera surmonté d'une grille en fer. Le tout est consigné dans un acte de cession du 20 décembre 1876.

Pasteur Louis Frédéric Salles de 1872 à 1897

Après une valse de pasteurs, une douzaine en vingt ans, le nouveau venu va s'attacher à sa paroisse et c'est la mort, le 18 octobre 1897, à cinquante-six ans, qui l'en éloignera. M. Emile Vautier adresse au pasteur Salles, le 27 décembre 1884, une lettre pour lui donner des explications :

« Mon cher Monsieur, la commission permanente m'a chargé, au commencement de l'année, de faire un travail pour rechercher les moyens de régulariser les propriétés ecclésiastiques, afin de les soustraire à la main de l'État, s'il voulait l'étendre sur elles ; de ce côté, on peut s'attendre à tout, et il faut se mettre en garde autant que et quand cela est possible. J'ai présenté au Synode Général de Nantes ce travail que le synode a approuvé, en confiant à la nouvelle commission permanente et à la délégation synodale de Paris le soin de fournir aux Églises les renseignements nécessaires pour régulariser leur propriété.

Le travail auquel je me suis livré m'a montré qu'il y avait un moyen et plus économique et plus sûr de régulariser la propriété de la Rotonde. Je comptais attendre pour faire cette régularisation mon premier séjour à L'Armeillère où je vous aurais donné toutes les explications désirables, que vous trouverez d'ailleurs, dans mon rapport au Synode Général. Mais une circonstance fâcheuse ne m'a pas permis d'attendre. Mon excellent ami, M. Albert Umgelster, propriétaire apparent de la Rotonde, a fait une maladie grave... /... j'ai pensé à appliquer le procédé de régularisation le plus sûr et le plus efficace... /... la création d'une société civile par parts.

... J'ajoute que par un acte de cession civile, M. Albert Umgelster et moi avons fait, en blanc pour le nom et la date, cession de nos pans, en sorte que, si l'un de nous venait à décéder, nos actions passeraient sans difficulté dans d'autres mains sûres. Tout cela est assez obscur pour un pasteur. Vous trouverez l'explication dans mon rapport.

En attendant j'espère que vous avez assez de confiance en moi pour être assuré que j'ai fait pour le mieux et parfaitement assuré à l'Église d'Arles la propriété dont elle a joui et jouira sans que personne puisse lui faire obstacle.

Emile Vautier »

C'est ainsi que le 15 novembre 1884, M. Emile Vautier fonde la société civile et particulière appelée "la Rotonde d'Arles" au capital de 30 000 F divisé en six parts nominatives de 5 000 F chacune, avec siège à Lyon, rue Centrale n° 46, pour une durée de cinquante ans à partir dudit jour. Le 22 novembre 1884, Maîtres Messimy et Letord notaires à Lyon en établissent l'acte qui ne semble pas avoir été transcrit au bureau des hypothèques de Tarascon.

La Société Civile de la Rotonde (SCR) appartient donc : pour cinq parts à Albert Umgelster qui apporte la propriété de la Rotonde estimée à 25 000 F et pour une part à Emile Vautier qui apporte 5 000 F, somme purement fictive d'après le compte rendu du Conseil presbytéral du 23 juillet 1922.

Le pasteur ne manifeste aucune objection et le 26 janvier 1885, un bail renouvelable est signé entre la SCR et le Conseil Presbytéral d'Arles d'une durée de quinze ans pour une location annuelle de 450 F. Les registres de comptes de l'église mentionnent ce montant avec régularité.

Pasteur Jean-Paul Lazerges de 1898 à 1933

Par décret du Président de la République, en date du 27 janvier 1898, M. Jean Paul Lazerges est nommé pasteur de l'Église d'Arles. Avec ténacité et persévérance et l'appui du conseil presbytéral il s'efforcera de prouver que la Rotonde est le bien de l'Église d'Arles. Le point culminant en sera la réunion du conseil presbytéral du 23 juillet 1922 à laquelle nous ferons souvent référence. Le 5 octobre 1899, devant Maître Curis notaire à Lyon, le bail sera renouvelé par deux actes : le premier entre la SCR et le pasteur Lazerges pour la location de l'appartement du pasteur moyennant 600 F par an ; le second entre la SCR et le Conseil presbytéral pour la location des salles servant au culte et à l'activité de la paroisse, toujours 450 F annuels.

C'est alors qu'intervient la loi du 9 décembre 1905 de Séparation de l'Église et de l'État. Le conseil presbytéral s'établit en Association culturelle. Dans sa séance du 14 décembre 1906, le conseil presbytéral reconnaît un oubli fâcheux :

«... le paiement de la location du temple pour l'exercice en cours. L'association s'est vu attribuer les biens de l'ancien conseil presbytéral mais aussi les charges au nombre desquelles se trouve l'obligation de payer à M. Théodore Vautier une location de 450 F par an pour la salle de culte et ses dépendances. ».

Cela sera réparé rapidement. Mais la SCR ne restera pas avec les mêmes actionnaires. Dans le CP du 23 juillet 1922 nous trouvons :

«... A l'origine la SCR comprenait Albert Umgelter 5 parts et Emile Vautier une part. A leur décès, ils furent remplacés par le fils de ce dernier M. Théodore Vautier, devenu propriétaire de 5 parts et M. Horace Monod une part. A la mort de celui-ci, un remaniement fut accompli et le nombre des membres accru ; mais nous ignorons qui ils sont, M. Théodore Vautier n'ayant cru devoir faire aucune communication à l'Église d'Arles à ce sujet. Il se borna à lui présenter la note des frais de ce remaniement que le conseil presbytéral refusa de payer. »

Ce qui est faux mais ne se découvrira qu'à la lecture de l'acte de vente.

Le même conseil note que :

«... les intentions de M. Emile Vautier étaient excellentes mais il a constitué la société civile et opéré le transfert à celle-ci de l'immeuble de la Rotonde, annulant ainsi l'engagement de rétrocession à l'Église d'Arles, pris par M. Umgelter et cela sans consulter, au préalable, ni cette Église ni son pasteur, procédé pour le moins irrégulier qui appelle les plus graves réserves et dégage l'Église d'Arles de toutes responsabilités, en ce qui concerne cette mutation de propriété. » ;

Quant au fils :

«... Aussi bien M. Théodore Vautier ne se croyait tenu, vis à vis de l'église d'Arles, à rien d'autre, que de la laisser jouir de la Rotonde, la considérant comme une simple usufruitière et lui déniait tout droit de propriété. »

Plusieurs échanges de lettres et une visite à L'Armeillère, au printemps 1911, ne solutionnent rien. Le pasteur Lazerges termine sa lettre du 16 avril par :

«... L'Église d'Arles n'est pas seulement l'usufruitière de la Rotonde mais elle a sur cet immeuble un droit de propriété unique, absolu et sans restriction aucune. ».

Le 19 octobre 1911, M. Théodore Vautier écrit :

« Cher Monsieur, je n'ai pas oublié votre lettre de cet été : afin de me permettre de me faire une conviction motivée sur la question qui nous divise, voulez-vous avoir l'obligeance de m'envoyer copie des lettres ou listes de souscription dont vous m'avez parlé ? Je les remettrais à mon notaire, qui les examinerait (à mes frais) et nous nous réunirons ensuite à Lyon pour examiner ensemble la situation.

Ainsi que je vous l'ai fait remarquer précédemment, il est désirable que vous ne parliez pas de cette question autour de vous, avant qu'un examen sérieux ait pu nous permettre de connaître la véritable situation. ».

Le 23 novembre 1911, copie intégrale de tous les documents demandés et mentionnés ci-dessus, y compris les listes de souscription, fut adressée à M. Théodore Vautier accompagnée d'une longue lettre dont voici un paragraphe :

«... Supposer, un seul instant, qu'il [M. Emile Vautier] eût voulu, par ce moyen et dans ces conditions supprimer ou limiter les droits juridiques de propriété que l'Église d'Arles possédait, ce serait faire la plus grave injure à la mémoire de ce chrétien d'une si haute conscience...».

Les choses en restèrent là pendant plusieurs années. Puis la guerre survint qui suscita d'autres préoccupations et d'autres soucis.

En avril 1918, M. Lazerges, ayant dû se rendre à Lyon, vit M. Théodore Vautier, et il fut à nouveau question de la Rotonde. M. Théodore Vautier renouvela son refus de rendre l'immeuble à l'Église d'Arles mais proposa de le céder à l'Union Nationale des Églises Réformées Evangéliques.

«... Encore alors et maintenant la rétrocession à l'Église aurait pu se faire gratuitement, en vertu de la Loi de Séparation qui prévoit, à toute époque, la possibilité d'un supplément d'inventaire. ».

Le 27 juin 1922, maître P. Montégu, notaire (successeur de Maîtres Curis, Thomasset et Messimy), écrit au pasteur Lazerges pour lui annoncer que la SCR a décidé de vendre l'immeuble qu'elle possède à l'Union Nationale des Églises Réformées Evangéliques et lui demande divers renseignements.

Le 20 juillet, Maître Goupil, notaire à Paris, chargé de régulariser le contrat de vente de la Rotonde au profit de l'U.N.E.R.E. demande lui aussi des renseignements. Le pasteur Lazerges fait porter par M. Méjan une lettre au Président de la Commission permanente à Paris, le pasteur Emile Morel qui lui répond par écrit le 25 juillet :

«... Je suis tout au regret, et M. Méjan partage mon avis, de ne pouvoir céder à votre désir. Cette affaire a été examinée, elle a fait l'objet d'un avis de la Commission exécutive, de la Commission des constructions ecclésiastiques, de la Commission des finances, et enfin d'une décision de la Commission permanente. J'ai rendez-vous avec le notaire pour ce matin à l'heure où je vous écris et l'acte serait signé si nous avions reçu en temps utile le chèque qui doit permettre au notaire d'encaisser la provision qu'il exige avant la signature de l'acte qui est prêt pour la signature. Il nous paraît impossible de faire remettre tout en question quand tout a été régulièrement préparé, et cela pour une question personnelle.

... Je regrette bien de ne pouvoir céder à votre désir, mais cette affaire ne peut tramer plus longtemps. Je ne comprends pas d'ailleurs comment, si cet immeuble appartient à l'Église d'Arles, la Commission exécutive a été favorable à son acquisition par l'Union Nationale, ni comment l'Église d'Arles depuis que cette affaire suit son cours, n'en a pas réclamé la cession à son profit.

Veillez me croire, mon cher collègue, votre bien dévoué

Signé Emile Morel

P.S. M. Méjan me fait remarquer que cette dernière phrase n'est pas exacte, puisque vous avez réclamé auprès de M. Vautier ; mais celui-ci ne voulant pas admettre votre réclamation, les choses resteraient en l'état si l'Union nationale ne faisait pas cette acquisition. ».

C'est la fin de toutes les incertitudes au sujet du propriétaire. La Rotonde appartient bien à l'Union nationale et déjà, le 23 juillet, le pasteur Lazerges le présentait puisque qu'on peut lire :

«... Le conseil presbytéral fait confiance à l'Union Nationale pour que la jouissance de la Rotonde, qui appartient à l'Église d'Arles, lui soit paisiblement assurée, sans que personne puisse jamais lui faire obstacle. ».

L'acte de vente 29 juillet 1922

Ce n'est qu'en 1983 que M. Maurice Roumieux obtiendra copie de l'acte établi par Maître Marcel Goupil, notaire à Paris. Il permet de lire dans un paragraphe les origines de la propriété et de suivre l'évolution rocambolesque des parts de la Société Civile de la Rotonde ainsi que les sommes échangées (vraiment ?). La lecture en est fastidieuse mais combien éclairante, la graphie jouant son rôle a été respectée.

«... Origine de propriété

L'immeuble présentement vendu appartient à la Société Civile de la Rotonde d'Arles, ainsi qu'il va être expliqué :

I - Originellement il appartenait à Monsieur Christian Henri dit Albert Umgelter, négociant, demeurant à Lyon, quai Saint Antoine, N°30, au moyen de l'acquisition qu'il en avait faite de M. Max Vautier, architecte demeurant à Paris, rue du Dragon, N°3, en vertu d'un contrat reçu par Mes Lemaitre et son collègue, notaires à Paris, le quatre août mil huit cent soixante. Cette acquisition a eu lieu moyennant le prix principal de trente deux mille cinq cents francs, payé comptant aux termes mêmes du contrat qui en contient quittance.-----Monsieur Vautier a déclaré qu'il était célibataire...

II - Aux termes d'un acte reçu par Me Messimy, notaire à Lyon le vingt deux novembre mil huit cent quatre vingt quatre, il a été formé entre Monsieur Emile Vautier, ingénieur civil, demeurant à Lyon, quai Saint Antoine, N°30 et M. Christian Henri dit Albert Umgeltes, plus haut nommé, la Société Civile et particulière appelée "La Rotonde d'Arles" au capital de trente mille francs, divisé en six Parts nominatives de cinq mille francs chacune, avec siège à Lyon, rue Centrale, N°46, ayant pour objet la mise en valeur de l'immeuble ci-après apporté par Monsieur Umgeltes.

Aux termes de cet acte constitutif Monsieur Umgeltes a apporté à la Société l'immeuble qu'il avait acquis précédemment de M. Vautier ainsi qu'on l'a vu ci-dessus et qu'il a estimé à vingt cinq mille francs. En représentation de cet apport cinq des parts de la Société lui ont été attribuées. Cette Société a été constituée pour une durée de cinquante ans, à partir du quinze novembre mil huit cent quatre vingt quatre et sous diverses conditions qu'il est inutile de rappeler ici.

Cet acte ne paraît pas avoir été transcrit au bureau des hypothèques de Tarascon, mais ce défaut peut se trouver couvert par la prescription trentenaire, au profit de la Société Civile de la Rotonde d'Arles. M. Morel, es qualité, déclare se contenter de cette origine de propriété et dispenser le notaire soussigné de l'établir plus régulièrement.

III - Suivant acte reçu par ledit Me Messimy le vingt quatre février mil huit cent quatre vingt cinq, M. Umgeltes a cédé à M. Louis Bernard Charles de Loriol, alors ingénieur civil, demeurant à Lyon quai Saint Antoine, N°30, une part sur les cinq lui appartenant moyennant le prix de cinq mille francs payés comptant.

Aux termes d'un acte sous seings privés fait en autant d'exemplaires que de parties intéressées à Lyon, le neuf juillet mil huit cent quatre vingt sept, dont l'un des originaux porte la mention suivante : Enregistré à Lyon A.C.I. le quatorze septembre mil huit cent quatre vingt sept, N°12, reçu soixante francs, signé illisible, M. Umgeltes a cédé à M. Théodore Vautier alors maître de conférences à la Faculté des sciences de Lyon, demeurant à Lyon quai Saint Antoine, N°30, cinq Parts de la Société moyennant le prix de vingt cinq mille francs.

Mais dans un autre acte sous seings privés fait en autant d'exemplaires que de parties intéressées à Lyon, le trente décembre mil huit cent quatre vingt huit, ledit acte non encore enregistré mais qui le sera en même temps que les présentes et intervenu entre Messieurs de Loriol et Vautier, il a été expliqué que c'est par erreur si dans l'acte de cession ci-dessus analysé du neuf juillet mil huit cent quatre vingt sept, M. Umgeltes a cédé cinq Parts de ladite société à M. Théodore Vautier, moyennant le prix de vingt cinq mille francs et M. Vautier a reconnu dans ledit acte en avoir acquis de M. Umgeltes que les quatre parts restant à ce dernier après la cession d'une part ci-dessus énoncée par lui faite le vingt quatre février mil huit cent quatre vingt cinq, M. de Loriol sus-nommé et n'avoir payé que la somme de vingt mille francs à raison de cinq mille francs par part.

Aux termes d'un acte sous seings privés fait en autant d'exemplaires que de parties intéressées à Lyon, le vingt décembre mil huit cent quatre vingt huit, dont l'un des originaux porte la mention suivante : enregistré à Lyon, Commerce le quatorze mars mil huit cent quatre vingt neuf, folio 1 base I, reçu trente un francs vingt cinq centimes décimes compris, signé illisible.

M. Paul Emile Vautier sus-nommé, a cédé à M. de Loriol, sus-nommé, la part lui appartenant dans la société civile ci-dessus, moyennant le prix de cinq mille francs payé comptant.

Aux termes d'un acte sous seings privés fait en autant d'exemplaires que de parties intéressées à Lyon, le vingt mars mil huit cent quatre vingt dix : M. de Loriol sus-nommé a cédé à M. Horace Monod, alors pasteur, demeurant à Lyon, place des Hospices, N°72, les deux-sixièmes soit la totalité des droits lui appartenant dans la société moyennant le prix de dix mille francs, payé comptant.

Aux termes d'un acte sous seings privés fait en autant d'exemplaires que de parties intéressées à Lyon, le premier novembre mil neuf cent huit, enregistré, M. Monod sus-nommé demeurant alors rue Cemuschi à Paris a cédé à M. Auguste Edouard Kaeuffer, ingénieur des Arts et Manufactures, demeurant à Lyon avenue de Saxe, N° 139, les deux parts lui appartenant dans ladite Société moyennant un prix de dix mille francs payé comptant.

Et aux termes d'un acte sous seings privés fait en autant d'exemplaires que de parties intéressées à Lyon, le vingt neuf mars mil neuf cent neuf, ledit acte enregistré, M. Joseph Oscar Théodore Vautier sus-nommé a cédé à M. Georges Vautier, ingénieur civil, demeurant à Lyon, Cours de la Liberté, N°39, une part sur les quatre lui appartenant dans la Société dont s'agit, moyennant un prix de cinq mille francs, payé comptant.

Toutes ces cessions ont été faites en présence du délégué du Conseil d'Administration de ladite Société Civile en exécution de l'article dix des statuts.

Il résulte de tout ce qui précède :

<i>M. Joseph Oscar Théodore Vautier propriétaire de trois parts</i>	<i>3</i>
<i>M. Georges Vautier propriétaire d'une part</i>	<i>1</i>
<i>M. Kaeuffer propriétaire de deux parts</i>	<i>2</i>
<i>Total six parts</i>	<i>= 6</i>

Tous trois vendeurs aux présentes.

Propriété -jouissance

L'association acquéreuse sera propriétaire de l'immeuble présentement vendu à compter des présentes et elle en aura la jouissance par la prise de possession réelle que par la perception des loyers à son profit à compter du vingt quatre juin dernier (1922).

Prix

En outre, la présente vente est consentie et acceptée moyennant le prix principal de soixante dix mille francs, 70 000.

Lequel prix de soixante dix mille francs, l'Association acquéreuse a payé comptant à la société venderesse, dès avant ce jour et hors la présence de vue du notaire soussigné, en bonnes espèces du cours, ainsi que M. André Saint-Léger (clerc de notaire mandataire des vendeurs), es qualité le reconnaît et lui en donne quittance.

Peut-on conclure sur toutes ces péripéties ?

Après avoir dépouillé, lu, assimilé les nombreuses lettres, rapports et comptes rendus, je pense que l'Église d'Arles a été dépouillée de son bien mais c'est l'Union nationale qui a pris le relais. La Rotonde a-t-elle été payée deux fois par les protestants ? Oui si les vendeurs ont empoché la somme stipulée dans l'acte de vente.

Préservation d'un patrimoine

Voilà plus de cent trente ans que la Rotonde a vu le jour. Elle a eu des heures historiques, traversé des jours sombres et parfois ses forces vives ont été entamées. Aussi nous allons rappeler dans ce chapitre la bienveillante sollicitude d'une longue chaîne d'Arlésiens, souvent anonymes ou retombés dans l'oubli qui ont œuvré pour la maintenir en bonne santé.

Dans la séance du 4 mars 1923, le conseil presbytéral, sous la conduite du pasteur Lazerges note :
«... *L'Union Nationale devenue propriétaire de la Rotonde prend en charge les réparations...*»

M. Gouraud, architecte de la ville a établi un devis s'élevant à 9 000 F. L'U.N. fait examiner l'immeuble par M. Müller, son architecte conseil. Il a ratifié le devis à de très légères modifications près. La commission permanente de l'U.N. porte la somme à onze mille francs. On ne supprimera que le toit du belvédère, suivant une judicieuse remarque du pasteur. Un autre conseil note déjà :
«... *Mais les réparations se font avec une telle lenteur que le président se demande si la somme allouée sera suffisante.* ».

De même dans le rapport du 8 février 1931 :

« ... La Rotonde réclame de nombreuses réparations. ».

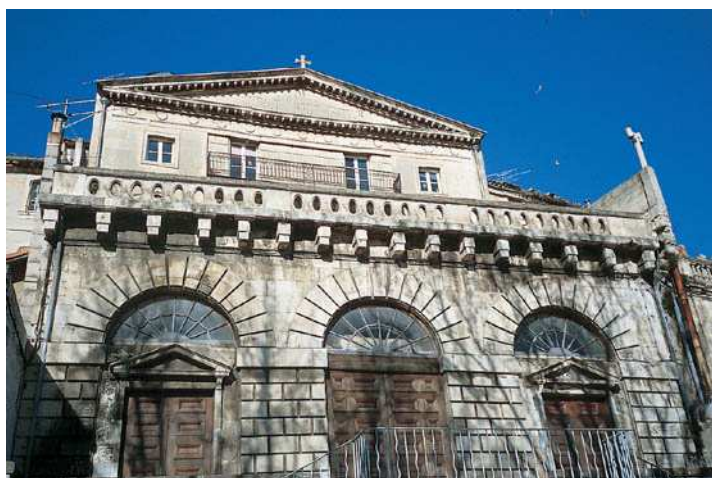
Comme une personne très âgée dont la santé s'altère journallement avec des hauts et des bas, la Rotonde va requérir, et de plus en plus, des soins nombreux, hélas coûteux et à cadence accélérée. Tous les conseils presbytéraux feront leur possible pour apporter les remèdes nécessaires en cherchant de l'argent (dons et subventions).

Le 8 mars 1944, le pasteur Boniteau fait part au conseil presbytéral des formalités relatives au classement du temple comme monument historique. Il poursuit l'entretien en parlant des réparations à faire d'urgence à l'édifice. Par arrêté en date du 30 avril 1945, Monsieur le Ministre de l'Éducation Nationale a inscrit sur l'inventaire supplémentaire des Monuments Historiques le temple protestant sis à Arles-sur-Rhône (Bouches-du-Rhône).

L'extérieur de la Rotonde comme l'intérieur réclament des travaux mais l'église d'Arles n'est pas riche et les subventions demandées n'aboutissent pas toujours. Pourtant, par tranches, des réfections ou améliorations continues seront apportées à cet édifice au fil des ans :

- en 1958, travaux d'étanchéité de la terrasse
- 26 mars 1959, installation du chauffage central grâce au legs de Mme Gabian effectué dans ce but.
- 30 septembre 1966, le permis de construire est arrivé avec avis favorable du maire, concernant les ouvertures sud et l'escalier sur le boulevard des Lices. Les travaux dureront une paire d'années.
- Juillet 1968, mise en route de la réfection du plancher du temple, maintenant que les portes s'ouvrent.
- septembre 1973, réfection de la terrasse dont l'étanchéité laissait à désirer. En décembre de la même année, pose d'un panneau avec lettres en relief indiquant l'horaire du culte.

- octobre 1978, subvention municipale de 15 000 F pour travaux intérieurs (escalier du presbytère).
- Le côté sud ayant été rénové, un devis pour la réfection de la façade nord, rue de la Rotonde est demandé en 1988.
- décembre 1990 à mars 1991, réfection de la toiture et rénovation de la façade nord, dans la rue de la Rotonde (M. Paul Anouilh, architecte DPLG).
- février-mars 1992, nouvelle réfection de la terrasse sud afin de supprimer des infiltrations répétées.
- décembre 1996, aménagement et mise en conformité électrique du temple et du rez-de-chaussée.
- Juin-juillet 1997, restauration des menuiseries du troisième étage et réfection des sols des halls nord (en pierre).
- novembre 1998, réfection de la cheminée et changement de la chaudière du chauffage central.



La façade sud de la Rotonde, sur le boulevard des Lices, à la fin des années 1990

Le montant des sommes engagées de 1990 à 1998 s'élève à 151 715 euros. C'est là qu'il faut admirer la virtuosité des trésoriers ou de l'actuelle trésorière, Mme Christine Demaison qui doivent faire la chasse aux subventions, réclamer souvent auprès des paroissiens car il faut équilibrer le budget année après année.

Et malgré cette longue liste de réparations diverses, l'intérieur du temple se détériore de jour en jour. Le conseil presbytéral, sous la présidence de M. Daniel Müller, décide une rénovation importante car sur la façade sud de nombreuses pierres se délitent, la voûte du temple, qui a souffert des infiltrations, se fissure et les cannelures des colonnes, cassées en plusieurs endroits malgré des renforts métalliques, se dégradent de plus en plus.

2001 est donc l'année de la concrétisation de tous les efforts entrepris pour la rénovation de la Rotonde. Ces travaux d'un montant de 205 800 € sont subventionnés en partie par la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles), le Conseil régional PACA, le Conseil général des Bouches-du-Rhône, la municipalité arlésienne mais aussi par une souscription auprès de toutes les personnes du Pays d'Arles.

Le bulletin paroissial n°102 de septembre-octobre 2001 comportait un encart en couleur et invitait les paroissiens à apporter leur obole. Il répondait aussi à la question : « Un temple, pour quoi faire ? ». Rappelons tout d'abord que le terme impropre "temple" est utilisé surtout par les protestants réformés du Sud de la France pour désigner le bâtiment appelé communément "église".

Le temple est utile à la communauté protestante en tant que lieu de vie communautaire et outil pour un meilleur témoignage.

Avant tout, la salle de culte, facilite le rassemblement de la communauté pour : les cultes (dominicains et autres, ouverts à tout public), l'école biblique, le catéchisme, la chorale, les réunions diverses ...

Elle permet aussi : l'accueil d'autres communautés chrétiennes, locales ou extérieures à la ville ; l'organisation d'événements culturels (concerts, séances théâtrales, expositions, conférences (religieuses ou profanes), etc).

Les travaux se sont étalés de septembre 2001 à février 2002. Ils ont été partagés en deux grands lots distincts :

Façade Sud

- Nettoyage de façade par micro sablage à basse pression, derrière un échafaudage de protection.
- Métallisation du balcon après démontage.
- Travail de pierres : les pierres abîmées ont été changées ; en particulier, le fronton Est a été refait entièrement ; rejointoiement des pierres, restauration des sculptures et des frises.
- Peinture de toutes les ferronneries.

Intérieur du temple

- Nettoyage par micro sablage à basse pression de la voûte, des colonnes, des murs.
- Travail de pierres :
 - restauration des colonnes par inclusion de pierres neuves dans les parties évidées ;
 - sculptures : reprise en particulier des socles, des chapiteaux, certains ont été entièrement refaits ;
 - remise à jour de la cheminée Est, consolidation du conduit, fermeture de la cheminée par pierres,
 - rejointoiement des pierres des murs ;
 - corniche : restauration des parties manquantes ;
 - reprise de l'alignement dans la partie mur Est : clavage des pierres désolidarisées ;
 - voûte : rejointoiement des pierres, reprise des crêtes, changement de pierres abîmées ou creuses dans la partie Sud.
- Escalier de liaison, hall de la Rotonde-temple : réfection à l'identique avec tommettes et nez de marche.

Plafond des deux alcôves (bougies) côté Sud : pose de faux plafonds

Ces travaux, souvent délicats et minutieux ont été effectués, sous la direction de M. Paul Anouilh architecte DPLG, par l'entreprise arlésienne Estève Roger et fils. L'équipe comprenait le conducteur de travaux Salvator Tanzi et les maçons Christophe Jurado et José Gonzalvez. Elle a été renforcée par les tailleurs de pierre : les compagnons Yannick Melcior et Baptiste Vanoverbeke, ainsi que le compagnon sculpteur "Jul" de l'atelier Amalthée de St-Quentin la-Poterie et son aide Florent Lebon. La menuiserie arlésienne Maurel a participé au chantier tout comme l'entreprise de peinture Groupe Bellegarde de M. Henri Sirven et le ferronnier Pierre Schoepffer.

Des témoins millimétriques ont été posés sur la belle voûte et nous souhaitons qu'ils restent calés à zéro pour très longtemps car les sommes engagées dans cette œuvre ne sauraient être renouvelées fréquemment.



Nous remercions ici tous les généreux donateurs :

Les administrations territoriales : municipalité, conseil général, conseil régional, la DRAC pour les subventions accordées, les églises sœurs, et tous ceux paroissiens ou non qui ont soutenu le projet.

Restauration de la façade nord, rue de la Rotonde

La foi protestante

La Rotonde poursuit toujours son but originel de création : réunir des hommes et des femmes de la cité dans un élan commun. Ceux d'aujourd'hui acceptent les principes de la foi protestante dont nous rappellerons ici, pour les profanes, les six thèmes majeurs :

Outre les convictions communes à tous les Chrétiens exprimées dans les credos de l'Eglise primitive, les Chrétiens protestants rassemblés dans la Fédération Protestante de France se reconnaissent dans six affirmations :

« A Dieu seul la gloire »

Les Chrétiens protestants affirment qu'en dehors de Dieu, rien n'est sacré, divin, absolu. Ils sont donc vigilants envers tout système, parti, valeur, idéologie ou toute entreprise humaine prétendant revêtir un caractère absolu, intangible ou universel. Parce que Dieu est un Dieu de liberté, qui appelle une libre réponse de la part de l'être humain, les Chrétiens protestants sont favorables à un système social qui respecte la pluralité et la liberté des consciences.

« La grâce seule »

Les Chrétiens protestants affirment que la valeur d'une personne ne dépend ni de ses qualités, ni de son mérite, ni de son statut social, mais de l'amour gratuit de Dieu qui confère à chaque être humain un prix inestimable. Dieu lui fait grâce, sans condition. C'est cet amour gratuit de Dieu qui rend l'être humain apte, à son tour, à aimer ses semblables, gratuitement. Responsable de ses actes devant Dieu, le Chrétien protestant est appelé à témoigner chaque jour, dans sa vie, de cet amour inconditionnel que Dieu porte à chacun.

« L'essentiel, c'est la foi »

La foi naît de la rencontre personnelle avec Dieu. Cette rencontre peut surgir brusquement dans la vie d'un individu. Le plus souvent, elle est l'issue d'un long cheminement parsemé, parfois, de doutes et d'interrogations. Mais la foi est offerte par Dieu, sans condition. Tout être humain est appelé à la recevoir dans la liberté. Elle est la réponse humaine à la déclaration d'amour faite à tous les êtres humains par Dieu, dans la parole biblique, en Jésus-Christ. La foi, loin d'être un renoncement à la raison et la compréhension du monde, est la manifestation vivante et joyeuse de l'espérance des hommes et des femmes.

« La Bible seule »

Les Chrétiens protestants ne reconnaissent que la seule autorité de la Bible. Elle seule peut nourrir leur foi ; elle est la référence dernière en matière théologique, éthique, institutionnelle. Chaque Chrétien protestant est responsable devant Dieu, en communion avec ses frères et sœurs dans la foi, de l'actualisation de la parole biblique, actualisation toujours provisoire et à reformuler face à des situations nouvelles.

Les Eglises de la Réforme :

se réformer sans cesse

Les Eglises rassemblent dans une même foi et espérance tous ceux, hommes, femmes, enfants, qui confessent explicitement le Dieu de Jésus-Christ comme celui qui donne sens à toute vie humaine. Les institutions ecclésiastiques sont des réalités humaines. "Elles peuvent se tromper" disait Luther. Les Eglises doivent sans cesse porter un regard critique et interrogateur sur leur propre fonctionnement. Les Eglises ne sont que des réalités secondes, il n'y a donc pas de passage obligé par la médiation d'un clergé ou d'un magistère hiérarchisé.

Le sacerdoce universel

Un des grands principes moteurs de la Réforme, le sacerdoce universel des croyants instaure une place identique au sein de l'Eglise invisible, à chaque baptisé, pasteur ou laïc. Le pasteur protestant n'a pas de statut à part dans l'église. Il y exerce une fonction particulière : celle d'assurer, après une formation théologique, le ministère de la prédication et des sacrements, l'animation des communautés, l'accompagnement et l'écoute des ses membres, dans un esprit d'unité. Le sacerdoce universel, en supprimant les frontières dans l'église, appelle à leur suppression dans le monde. C'est dans la cité, et ses réalités sociales et humaines, que se vit l'Évangile.

Que la luminosité des pierres, maintenant retrouvée après ces travaux, éclaire pour longtemps la devise inscrite au fronton de la Rotonde d'Arles : **AU CHRIST RÉDEMPTEUR.**

Pasteurs d'Arles

Les premiers n'ont été que de passage car ils avaient une paroisse à desservir ailleurs. Les actes pastoraux portent donc des signatures diverses et enchevêtrées.

1833 - ?	: M. Blanc de Saint-Gilles
1840 - ?	: M. Delille (réformé) de Marseille
	: M. Galienne (méthodiste) de Nîmes
	: M. Gauthier de Mouriès
1846 - 1861	: M. T. Béziès de Marseille
	: M. Jean Monod de Nîmes
	: M. H. Blanc
	: M. Jules Valantin de Mouriès
	: M. Horace Monod de Marseille
	: M. Gardes de Nîmes
	: M. Rouaze
	: M. Roulet
1862 - 1865	: M. Marcellin Dadre (pasteur auxiliaire et officiel de l'Église d'Arles)
1865 - 1866	: temporaire, M. Horace Monod, président du consistoire de Marseille
1867 - 1869	: M. Polydore Vesson (décret impérial du 3 août 1867)
1869 - 1872	: M. F. Eldin, pasteur de Mouriès
1872 - 1897	: M. Louis Frédéric Salles
1898 - 1933	: M. Jean Paul Lazerges (décret du Président de la République du 27 janvier 1898)
1934 - 1959	: M. André Boniteau
1959 - 1960	: temporaire, M. Pierre Mazel, président du CR de Vaucluse
	: temporaire, M. Marc Donadille, président du CR des Bouches-du-Rhône
1960 - 1963	: M. Charly Cabanis
1963 - 1973	: M. Pierre Mazel
1973 - 1978	: M. Bernard Du Pasquier
1978 - 1979	: temporaire, M. André Roux
1979 - 1983	: M. Jean Bellet
1983 - 1991	: M. René Ferret
1991 - 1996	: M. Alain Campredon
1996 - 1997	: temporaire, M. Jacques Galtier, pasteur retraité
1997 - 2008	: M. Freddy Dhombres
2008 - ...	: Mme Cécile Badet-Plaà

Sources

Archives de l'Église Réformée du Pays d'Arles

Registres des baptêmes, des mariages, des inhumations (des églises d'Arles et de Mouriès)

Registre des délibérations de l'Association culturelle (1906)

Procès-verbaux des conseils presbytéraux

Livre de caisse (recettes & dépenses)

Pièces, actes et correspondance

Bulletins paroissiaux (53)

Archives municipales d'Arles

Sur la Rotonde, local des Associés du Cercle patriotique. M 295
Dépôt Fassin : documents manuscrits, vol. 2 et 3
Ebauche d'un dialogue entre deux amis M 773

Archives municipales de Nîmes

Bibliographie

Histoire de la Communauté protestante d'Arles, Jacques Perrier 1993
Bulletin des Amis du vieil Arles, N° 72 (article Mme Dominique Serena)
La Réforme dans la ville et la vallée des Baux, Pasteur Jules Destandau
Arles : les années 1789, Michel Voyelle
La politisation de l'espace arlésien au temps de la Révolution, Paul Allard
Arles - Métamorphoses, Rémi Venture

Texte de Max Vesson, Publication Église Réformée du Pays d'Arles, 2002